

Réforme de la responsabilité des comptables et des ordonnateurs par voie d'ordonnance : où est l'urgence ?! A quand un dialogue social ? Quelles conséquences potentielles pour les adjoints gestionnaires et les régisseurs ?

Le ministère des finances dévoile progressivement les contours d'une réforme d'un régime séculaire : celui de la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics.

Le Premier ministre, après un arbitrage pendant l'été, a fait le choix de procéder par voie d'ordonnance dont le processus débiterait dès le conseil des ministres du 22 septembre ! Pourtant, il n'a ni initié le dialogue social avec les organisations syndicales ni semble-t-il même partagé les orientations de Bercy avec les autres ministères concernés.

C'est pourtant bel et bien une révolution qui s'avance. Jugez plutôt :

- La RPP y compris de caisse disparaît totalement au 1^{er} janvier 2023 pour être remplacée par un double dispositif pénal et managérial, répressif, pour les ordonnateurs et les comptables.
- Une nouvelle juridiction serait créée (première instance, appel) pour juger des comptables et des ordonnateurs pour les fautes présentant un « caractère avéré de gravité avec un préjudice financier significatif ». Ces notions ne font pour l'heure l'objet d'aucune définition précise !
- Le juge serait amené à procéder à des sanctions pénales, par voie d'amendes pouvant représenter jusqu'à six mois de traitement ! Une peine complémentaire d'interdiction temporaire d'exercice pourrait également être prononcée...
- Naturellement, un tel régime ne peut faire l'objet d'aucune assurance... C'est également la fin programmée du cautionnement.
- Le reste des fautes (formelle, de moindre importance, toujours sans définition précise) serait laissé à l'appréciation de la chaîne hiérarchique !

A&I – UNSA ne conteste pas l'utilité de réformer au fond, dans le sens d'un meilleur équilibre, le régime actuel de sanction des gestionnaires publics. Notre organisation dénonce, sur la forme, la procédure d'urgence employée pour y parvenir

Nous réclamons au ministre chargé des comptes publics et à notre ministre, l'instauration d'un dialogue social sans plus de délai. Pour notre part, nous sommes prêts dans l'urgence à nouer tout contact utile, avec d'autres organisations syndicales et les associations professionnelles pour faire pression en ce sens.

En démocratie, le dialogue et la contradiction sont sources de progrès. La verticalité solitaire et la précipitation sont, elles, sources d'erreurs voire d'échecs. L'enseignement de Paul Valéry - « un homme seul est toujours en mauvaise compagnie » - devrait inspirer de meilleures méthodes sur de tels sujets.

Jean-Marc Bœuf, Secrétaire général A&I UNSA